



contestation de retrait de permis

Par **dague**, le **06/10/2008** à **20:17**

Bonjour.

Je ne sais pas très bien expliquer vis a vis de ma situation, je suis ambulancier dans 1 société privée en Moselle.

Le 28 avril 2007 j'ai eu un accident avec un véhicule de la société qui m'employait a l'époque sur Nancy lors du franchissement d'un feu rouge en urgence et sur prescription médicale établi par un médecin.

Voila pour les faits. J'ai reçu une première lettre m'indiquant que je devais m'acquitter d'une amende de 250€ sans qu'il y a de mentionné la perte de points se que j'ai fait avant quelle soit majoré. Entre temps c'est à dire le 28 juin 2008 je me suis fait verbalise pour un excès de vitesse. J'ai reçu mon amende que j'ai payée directement. Celle-ci comprenait la perte de 3 points.

Hors voila en deux jours j'ai reçu mon décompte de point comme quoi après mon excès de vitesse il ne me restait plus que 3 points et deux jours apres un recommandé qui stipulais de l'annulation de mon permis de conduire avec le retrait de 4 points suite au procès verbale du 28 avril 2007 jugé au 27 sept 07.L'ordonnance pénale ne mentionnait pas la perte de points suite a cette infraction.

Je suis ambulancier diplômé et pompier volontaire titulaire de plusieurs permis (A.B.C.D.E) je ne me suis jamais fais verbalisé pour faute grave (alcool, délit de fuite etc.)

Mon permis c'est ma source de revenu sans celui-ci mon patron ne peut plus m'employé dans ma fonction et de se faite je perds mon emploie ainsi que mes revenus ce qui avec la situation actuelle me rendrais mon avenir professionnel et personnel très incertains.

Je voudrais donc savoir la conduite à tenir pour pouvoir contester la perte de points se qui engendre l'annulation de mon permis.

En vous remerciant d'avance de l'attention portée à ma situation Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Cordialement.

Mr G